

Barème d'Honoraires

VENTES IMMOBILIERES.

L'assiette est constituée par son prix de vente

De 0 à 50.000 € forfait **6.500 €**

Au-delà de 50.001 € forfait **6.500 € + 5%** sur la tranche de prix de vente supérieure.

OPERATIONS IMMOBILIERES.

Détachement, démembrement, remembrement, mise en copropriété **10% du prix** de vente total.

VENTE COMMERCIALES.

(Cession Droit au bail, Fonds de commerce, Parts sociales)

10 % du prix de vente à la charge de l'acquéreur avec un minimum de 4.000,00 €

LOCATION GARAGE.

Honoraires à la charge du preneur : 95,00 €

Honoraires à la charge du bailleur : 55,00 €

LOCATIONS COMMERCIALES.

Honoraires à la charge du preneur : 15 % du loyer annuel, à la charge du bailleur : 15 % du loyer annuel

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Avenant bail commercial	450,00 €	Autorisation cession bail commercial	360,00 €
Rédaction nouveau bail	600,00 €	Avenant bail d'habitation	160,00 €

GESTION LOCATIVE.

L'assiette est constituée par LE LOYER

Service Initial 7,50 % (avec un minimum de 35 €/mois)

Service Confort 8,50 % (avec un minimum de 45 €/mois)

Service privilège 10,00 % (avec un minimum de 75 €/mois)

Assurances loyers impayés et détérioration immobilière : 2,70 % TTC du montant des encaissements

LOCATIONS HABITATION

(soumises loi du 06/07/1989 modifiée par loi ALUR, vides ou meublées)

Le bien loué est situé en zone tendue

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail 10,00 € / m² TTC

Honoraires de réalisation de l'état des lieux 3,00 € / m² TTC

A LA CHARGE DU LOCATAIRE (Plafonné à UN mois de loyer hors charges)

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail 10,00 € / m² TTC

Honoraires de réalisation de l'état des lieux 3,00 € / m² TTC

Honoraires d'entremise et de négociation pour les biens d'une surface inférieure à **32 m²**

A LA CHARGE DU BAILLEUR (Plafonné à UN mois de loyer hors charges)

Le bien loué est situé en zone non tendue

Idem Zone tendue sauf

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail 8,00 € / m² TTC

Barème établi au 01 avril 2017 NOS HONORAIRES SONT ANNONCES TTC AU TAUX EN VIGUEUR DE 20%